



Fraterie séparée problèmes pour se voir

Par **JulieRodriguez**, le **27/01/2013** à **20:08**

Bonjour , j'ai 16 ans ma soeur 10 elle vis chez ma mère et moi chez mon père , sa fesais 7mois que ma mère m'empêche de parler a ma soeur (lettre ,teléhpone)ou même de la voir le week end vacances ... j'ai écrit au juge et Hier le juge des enfants a dis clairement vous devais vous arranger pour que les deux soeurs se voient ,se parle.. sinon je vous forcerais a aller a des point rencontre pour quelles se voient régulièrement.

Suite a ça je l'appel je lui parle mais ma mère dit toujours "tu l'appel sa suffit largement le juge a dis que il m'obligeras a l'emmener te voir si vous vous parler pas du tout" sa me perturbe doit-je en ré informer le juge des enfants où ais je vraiment mal compris celui ci ? je sais plus quoi pensée sachant que ma mère a quelque problème et quelle mens beaucoup
merci de vos réponses

Par **jip81**, le **04/02/2013** à **23:35**

Bonsoir Mademoiselle,
je pense que vous pourriez demander l'assistance d'un avocat, vous y avez droit. Etant mineure et sans ressources, vous aurez automatiquement l'assistance juridictionnelle. La loi interdit en théorie la séparation des fratries. Le lien qui vous lie à votre soeur doit être respecté.

Bon courage.